

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CS193

présenté par

M. Juvin, M. Bazin, Mme Bonnet, Mme Genevard, M. Hetzel, Mme Frédérique Meunier,  
M. Neuder, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnivard, Mme Corneloup,  
M. Di Filippo, M. Gosselin et M. Ray

-----

### ARTICLE 6

Au début de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« Être apte à ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à retirer la formule très imprécise « Être apte », qui implique que la personne ne manifeste pas nécessairement sa volonté libre et éclairée.